canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

SEPTEMBRE 2008 **RC-PET**
(08_PET_017)

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition aux autorités vaudoises intitulée Decfo/Sysrem : pas de baisses de salaires ni dans les gymnases vaudois, ni ailleurs !

1. Préambule

Membres présents : Mmes et MM. les députés Christine Chevalley, Florence Golaz, Suzanne Jungclaus Delarze, Catherine Labouchère (remplace Claudine Wyssa), Lise Peters, Marianne Savary, Jean-Robert Aebi, Jérôme Christen, président, Grégory Devaud, André Marendaz, Pierre-André Pernoud, Philippe Reymond, Claude Schwab et Félix Glutz, rapporteur.

Merci à M. Frédéric Ischy pour sa diligence et l'excellence de ses notes.

Excusées : Mmes Verena Berseth Hadeg et Claudine Wyssa.

Date et lieu de la séance : mercredi 18 juin 2008, Salle du Bicentenaire.

Personnes entendues : pour les pétitionnaires, Mmes Lucienne Girarbille, Suzanne Peters, Antoinette Pitteloud, Patricia Wegmann, M. Cédric Gindro. Pour l'Etat de Vaud, en l'occurrence le DFIRE, MM. Filip Grund et Bruno Bonafonte.

2. La pétition

Par leur pétition, "Les enseignants (-tes) des gymnases vaudois tiennent à exprimer leur ferme opposition aux lourdes péjorations de leur statut et de celui d'autres employés (-es) de la fonction publique vaudoise que le projet Decfo/Sysrem porté par le Conseil d'Etat entraînerait s'il devait entrer en vigueur à savoir une baisse des salaires, l'étalement des annuités sur 26 ans, l'introduction d'un arbitraire plus important dans la classification des fonctions, etc.)".

3. Audition des pétitionnaires

Pour les pétitionnaires, Decfo/Sysrem est avantageux uniquement pour les maîtres en début de carrière, mais très désavantageux pour la grande majorité des maîtres de gymnase actuellement en fonction.

Si le système ne prévoit pas une diminution des salaires nominaux, il prévoit en revanche une diminution des augmentations annuelles et un plafond plus bas de la classe salariale.

Le salaire réel des maîtres de gymnase a déjà subi une diminution en raison des programmes de restriction budgétaire Orchidée.

L'effectif moyen par classe a augmenté et continue d'augmenter.

Le rythme d'ouverture de nouvelles classes ne suit pas celui de l'augmentation du nombre d'élèves.

Le salaire réel a diminué en raison de la suspension pendant plusieurs années de l'indexation.

Le nombre de cas difficiles parmi les élèves s'accroît.

La nouvelle maturité mise en place récemment demande un suivi pédagogique individuel qui s'avère plus lourd à assumer qu'auparavant.

En matière salariale, la progression plus lente et un plafond plus bas entraînent une perte cumulée de l'ordre de CHF 400'000.- sur une carrière de 36 ans. Des baisses de salaire qui pourraient inciter certains maîtres à chercher ailleurs un travail mieux rémunéré.

Questions/remarques des commissaires et réponses des pétitionnaires :

Le Conseil d'Etat a-t-il donné des motifs à sa proposition de diminuer le salaire réel des maîtres de gymnase ? Il s'agit pour le Conseil d'Etat de financer les avantages accordés à certains par le projet Decfo/Sysrem en faisant payer les mieux lotis (les maîtres de gymnase) parmi les moins bien lotis (employés non cadres ou pas considérés hors classes).

Quelle est l'argumentation du 5% des maîtres qui ne soutiennent pas la pétition ? Il s'agit d'enseignants en fin de carrière ou démotivés.

Dans le privé, les salaires futurs ne sont jamais garantis ! Cela dépend des conventions collectives. Certaines sont plus généreuses dans le privé que l'Etat de Vaud qui, par exemple, ne garantit pas l'indexation.

Existe-t-il un risque d'interruption des négociations en cours ? C'est déjà partiellement le cas puisqu'un des syndicats a signé un accord et pas les deux autres.

A quel niveau se situent les salaires vaudois par rapport aux autres cantons ? Moyen à élevé. Par contre, l'effort fourni par les enseignants vaudois est plus conséquent en raison du nombre d'élèves important pour un coût moyen par élève comparativement très faible.

Pourquoi déposer cette pétition avant la fin des négociations ? En cas de non prise en considération, ne serait-ce pas un signal défavorable pour les principaux intéressés ? La pétition doit être comprise comme faisant partie du mouvement général de mobilisation lié à la grève de janvier 2008. De plus, au moment de son lancement, les auteurs ignoraient que des négociations sectorielles seraient engagées.

4. Audition des représentants du DFIRE

M. Grund rappelle que le thème abordé par la pétition fait l'objet d'une négociation en cours entre la délégation du gouvernement et les trois syndicats reconnus par le Conseil d'Etat. En l'état, il apparaît donc difficile de donner des indications sur les résultats de discussions encore en cours. Il rappelle aussi que le 2 juin dernier, la délégation du Conseil d'Etat a signé avec la Fédération vaudoise des sociétés de fonctionnaires une déclaration d'intentions indiquant en son article 9 que la classification des tâches et le salaire des enseignants pourraient faire l'objet de mesures transitoires, à savoir des mesures qui font précisément l'objet des actuelles négociations. On ne peut donc pas préjuger de ce qu'il va advenir.

Questions des commissaires et réponses du DFIRE :

Ces mesures transitoires ne correspondent-elles pas au passage de la situation financière actuelle à la situation future selon la nouvelle classification ? L'option consistant à faire vivre en parallèle deux systèmes, à savoir le système actuel pour les personnes en place et le nouveau pour les futurs engagements, a été abandonnée. A sa place est envisagé un système de conversion qui permet d'insérer les personnes déjà en place dans le nouveau système. Cette opération de conversion correspond à un coût total 80 millions de francs et prévoit un rattrapage parfois important étalé sur 6 ans au bénéfice de certains collaborateurs. Tout cela fait partie de la convention signée le 2 juin.

Le coût moyen du gymnasien vaudois indiqué dans la pétition est-il exact ? Seuls le DFJC ou l'Office fédéral des statistiques pourraient y répondre.

Et les chiffres de diminution prévue de la masse salariale d'un enseignant sur l'ensemble de sa carrière, à savoir 5,2% (secondaire) et 8,9% (gymnase) ? M. Grund confirme ces chiffres qui correspondent,

pour une carrière de 37,5 ans (durée d'assurance à la caisse de pension) à CHF 400'000.- pour les professeurs de gymnase et à CHF 220'000.- pour les maîtres secondaires.

Quelles pourraient être les objectifs de la pétition alors que les négociations sont encore en cours ? Deux syndicats ont saisi l'organe de consultation et d'arbitrage pour que celui-ci constate l'échec des pourparlers et déclare ainsi licite une grève éventuelle. L'organe en question a décidé qu'il ne pouvait pas délivrer d'acte de non-conciliation.

Le système Decfo/Sysrem prévoit-il d'autres valorisations que salariales comme le demandent les pétitionnaires ? Non, précise le représentant du DFIRE.

Existe-t-il une date butoir pour les négociations en cours ? Les discussions sont en cours depuis plus d'une année et demie et une partie des syndicats a la volonté de faire accélérer le dossier pour procéder à la bascule dans le nouveau système encore cette année. Pour y parvenir, il faudrait que les négociations soient terminées à la fin de la période estivale.

5. Délibérations des commissaires

Peut-on entrer en matière dans la mesure où des négociations sont en cours ? Serait-il plus judicieux de suspendre la décision de la commission plutôt que de ne pas entrer en matière ? Les pétitionnaires doivent assumer la procédure dans laquelle ils se sont engagés et en tirer les éventuelles conséquences. La commission n'est-elle pas prise en otage par les pétitionnaires qui cherchent à obtenir un soutien du Grand Conseil dans les négociations en cours ? Les pétitionnaires ne seraient-ils pas plus avisés de retirer leur pétition et d'en redéposer une nouvelle en cas d'échec de leurs négociations ? La commission peut-elle se prononcer en connaissance de cause quant à l'équité du système Decfo/Sysrem en l'absence de données précises uniquement en mains des parties qui négocient ? Finalement, la politique salariale relève-t-elle de la compétence du Grand Conseil ?

Autant d'interrogations que se sont posés les membres de la commission.

6. Vote

C'est finalement par 8 voix contre 4 et 2 abstentions que la commission, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, de ne pas prendre en considération cette pétition et de la classer.

Montreux, le 28 août 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Félix Glutz*